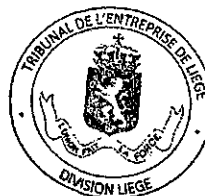


**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Rése
au
Moni
bel***22135070***

Greffe

04 NOV. 2022

N° d'entreprise : **0541 858 925****Nom**(en entier) : **FONCIERE POLSKA**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Rue DU PARC INDUSTRIEL 5 - 4480 ENGIS****Objet de l'acte : Changement du représentant permanent du commissaire et renouvellement du mandat**

Extrait des décisions écrites et unanimes des actionnaires tenant lieu de l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2022:

1. Changement du représentant permanent du commissaire et renouvellement du mandat

L'Assemblée prend note du changement du représentant permanent du commissaire. Madame Marie-Laure MOREAU (numéro d'inscription IRE A01729) sera le représentant permanent d'Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SRL dans l'exercice du mandat de commissaire de la Société au lieu de Monsieur Carl LASCHET à partir de la clôture des comptes annuels au 31 décembre 2021.

L'Assemblée prend également note du changement du représentant permanent du commissaire. Madame Emilie VAN CALLEMONT (numéro d'inscription IRE A02611) sera le représentant permanent d'Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SRL dans l'exercice du mandat de commissaire de la Société au lieu de Madame Marie-Laure MOREAU à partir du 1er juillet 2022.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire de la société ERNST & YOUNG Réviseurs d'Entreprises SRL, dont les bureaux sont situés à 4000 Liège, Rue des Guillemins 129/3, représentée par Mme Marie-Laure MOREAU, réviseur d'entreprises pour la vérification des comptes des exercices comptables 2022, 2023 et 2024. Son mandat aura une durée de trois ans et expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025, assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31/12/2024.

L'Assemblée décide de donner décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat durant l'exercice écoulé.

2. Procuration spéciale

L'Assemblée décide de donner mandat à Virginie FREMAT et/ou Frederik VERSTREKEN ou tout autre avocat du cabinet CMS DeBacker, dont les bureaux sont situés à 2600 Anvers, 2 Uitbreidingstraat, chacun agissant seul ou avec pouvoir de subdélégation, pour remplir toutes les formalités et effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des administrations et des tiers, en vue de procéder à l'ensemble des formalités requises pour la mise en œuvre des résolutions adoptées ci-dessus et leur publication aux Annexes du Moniteur belge (en ce compris la signature des formulaires I et II), et les modifications auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et autres autorités publiques.

Frederik Verstreken
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/11/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).